

5 NOVEMBRE 2020

---



**54<sup>E</sup>**

**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
ANNUELLE**



# Table des matières

<b>Assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec</b> .....	3
Avis de convocation .....	5
Ordre du jour.....	9
Procédures d'assemblées prévues aux règles de régie interne des Éleveurs de porcs du Québec .....	13
Procès-verbal : Assemblée générale annuelle des producteurs visés par Le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec des 6 et 7 juin 2019.....	17
Suivi des résolutions adoptées à l'Assemblée générale des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec de 2019 .....	35
Résolutions 2020.....	45
 <b>Assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec</b> .....	53
Avis de convocation .....	55
Ordre du jour.....	59
Procès-verbaux :	
Assemblée générale annuelle du 6 juin 2019 .....	63
Assemblée générale spéciale (semi annuelle) du 8 novembre 2019 .....	69



# **Assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec**

**5 novembre 2020**



## Avis de convocation





## AVIS DE CONVOCATION

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC

**VIRTUELLE**

Le 9 octobre 2020,

Aux éleveurs de porcs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec et inscrits au fichier des producteurs de porcs.

Lors de cette assemblée, outre l'adoption du rapport annuel des activités, l'approbation des états financiers de l'exercice écoulé et la nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier en cours, les éleveurs pourront débattre des orientations et positions des Éleveurs et faire le point sur les différents dossiers.

Alexandre Cusson  
Directeur général et secrétaire général des Éleveurs

Vous pouvez consulter le projet d'ordre du jour sur le site des éleveurs <http://www.accesporcqc.ca>

**IMPORTANT :** Pour pouvoir participer à la période des débats et exercer un droit de vote, l'utilisation de la plateforme virtuelle est requise. L'utilisation de la ligne téléphonique ne permet pas de prendre part au débat ou d'exercer un droit de vote, mais seulement d'écouter l'assemblée. Pour toutes questions ou difficulté technique pour participer à l'AGA, veuillez communiquer avec nous au 450 679-0540 poste 8422 dans les plus brefs délais.

**5 NOVEMBRE 2020  
À PARTIR DE 8 H 30**

**WEBINAIRE AU LIEN SUIVANT : [HTTPS://ZOOM.US/JOIN](https://zoom.us/join)  
OU TÉLÉPHONE : +1 778 907-2071  
CODE D'ACCÈS : 957 4132 3010**

#### **INSCRIPTION REQUISE :**

**Veillez faire votre inscription  
à l'AGA au lien suivant  
[https://aga\\_2020.eventbrite.ca](https://aga_2020.eventbrite.ca)**



## Ordre du jour



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le 5 novembre 2020

### ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC

- |                |         |  |
|----------------|---------|--|
| <b>8 h 30</b>  | 5 min.  | <b>1. Ouverture de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec</b>   |
|                |         | <b>2. Lecture et adoption de l'avis de convocation</b>   |
|                |         | <b>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>   |
| <b>8 h 35</b>  | 15 min. | <b>4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des producteurs de porcs visés par le Plan conjoint tenue les 6 et 7 juin 2019</b>   |
|                |         | <b>4.1 Période de questions sur le suivi aux résolutions</b>   |
| <b>8 h 50</b>  | 5 min.  | <b>5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale tenue le 8 novembre 2019</b>   |
| <b>8 h 55</b>  | 10 min. | <b>6. Allocution du président des Éleveurs de porcs du Québec</b><br><i>M. David Duval</i>   |
| <b>9 h 05</b>  | 5 min.  | <b>7. Allocution de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada</b><br><i>Mme Marie-Claude Bibeau</i>   |
| <b>9 h 10</b>  | 15 min. | <b>8. Allocution du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec</b><br><i>M. André Lamontagne</i>  |
| <b>9 h 25</b>  | 15 min. | <b>9. Présentation sommaire du rapport des activités</b><br><i>M. Alexandre Cusson, directeur général, Les Éleveurs</i>  |
| <b>9 h 40</b>  | 20 min. | <b>10. Présentation et adoption du rapport financier pour l'exercice se terminant le 28 décembre 2019</b><br><i>M. Keven Beauchemin directeur de la comptabilité et des finances, Les Éleveurs</i>   |
| <b>10 h</b>    | 15 min. | <b>11. Réflexion sur l'apport respectif des contributions perçues sur les truies et les porcs d'abattage</b><br><i>M. François Nadeau, président du comité vérification et finances</i><br><i>M. Keven Beauchemin directeur de la comptabilité et des finances, Les Éleveurs</i> |
| <b>10 h 15</b> | 20 min. | <b>12. Stratégie Marketing 2020-2021</b><br><i>Mme Danielle Vaillant, directrice Marketing, Les Éleveurs</i>   |

- 10 h 35** 10 min. **13. Présentation du représentant du Conseil canadien du porc**  
*M. Rick Bergmann*
- 10 h 45** 10 min. **14. Allocution du président de l'Union des producteurs agricoles**  
*M. Marcel Groleau*
- 10 h 55** 60 min. **9. Période d'étude des résolutions**
- 11 h 55** 15 min. **10. Varia**
- 12 h 10** Levée de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec

# **Procédures d'assemblées prévues aux règles de régie interne des Éleveurs de porcs du Québec**



**N.B : Les règles de procédures incluses dans les règles de régie interne pour les assemblées générales des producteurs visés par le plan conjoint s'appliquent également pour les assemblées générales des Éleveurs conformément aux dispositions prévues aux règlements généraux des Éleveurs.**

#### **Article 29**

### **RÉSOLUTIONS**

- a) Toute résolution traitée à l'item « Résolutions » de l'ordre du jour doit avoir été préalablement soumise au comité des résolutions, au cours de la période déterminée par le conseil d'administration des Éleveurs de porcs du Québec.

Le comité des résolutions est composé du président des Éleveurs et de trois membres du conseil d'administration.

Le comité des résolutions a pour mandat :

1. De recevoir, classifier, regrouper, reformuler et refuser, s'il y a lieu, les résolutions soumises par les syndicats régionaux;
  2. De rediriger au conseil d'administration, comités de mise en marché (finisseur ou naisseur), s'il y a lieu, les résolutions qui sont spécifiques à leur mandat;
  3. De choisir entre des résolutions divergentes ou différentes sur un même sujet, celle qui sera soumise aux délégués pour étude et adoption;
  4. De traiter les résolutions extraordinaires soumises par les syndicats;
  5. S'il y a lieu, proposer des projets de résolution.
- b) Une résolution soumise à l'étude de l'assemblée à la suite d'une proposition dûment présentée et appuyée est une proposition au sens des présentes règles.

### **LE DROIT DE PAROLE**

#### **Article 30**

Lorsqu'un délégué ou toute autre personne qui a le droit de parole désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'un délégué demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Pendant qu'un délégué a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à une autre personne de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

### **LES PROPOSITIONS**

#### **Article 31**

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un délégué et appuyée par un deuxième, la proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote;
- b) Lorsqu'un délégué désire faire une proposition, il se lève, demande la parole au président

et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude. Si l'assemblée exige qu'elle soit présentée par écrit, le secrétaire rédige la proposition et en donne la lecture à l'assemblée;

- c) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, elle est la propriété de celle-ci et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

## LE DÉBAT

### Article 32

- a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui de droit peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis, viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition;
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de 5 minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un délégué qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre;
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé;
- d) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition;
- e) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être modifié. On prend le vote en commençant par le sous-amendement si le sous-amendement est battu, et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement;
- f) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale;
- g) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

## LE VOTE

### Article 33

- a) Quand le vote est appelé par le président ou à la suite d'une motion dûment proposée, appuyée et acceptée par la majorité des délégués, toute discussion cesse et le vote se prend;
- b) Sauf pour les dispositions spécifiques prévues par les modalités électorales, les votes en assemblée se font par vote électronique ou, advenant l'impossibilité d'utiliser ce processus, par vote à main levée. Le vote électronique est considéré être un vote secret. Une question doit être soumise au vote secret si deux délégués en font la demande;
- c) Le président d'assemblée n'a droit de vote qu'au cas de partage égal des voix. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

**Procès-verbal : Assemblée générale annuelle  
des producteurs visés par  
Le Plan conjoint des producteurs de porcs du  
Québec des 6 et 7 juin 2019**



# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT

Hôtel Château Laurier, Québec

Les 6 et 7 juin 2019

---

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT

M. David Duval, président des Éleveurs de porcs du Québec, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la 53<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des producteurs de porcs du Québec visés par le Plan conjoint, à 9 h 30, le 6 juin 2019, sur proposition de M. Luc Veilleux, appuyée de M. Louis Coutu.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Après lecture, sur motion dûment proposée par M. Serge Ménard, appuyée de M. Pascal Rioux, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation du 8 mai 2019.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour est soumis. M. Jean Larose indique que la ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Mme Marie-Claude Bibeau, tout comme le ministre du MAPAQ, André Lamontagne, ne pourront être présents, mais ils s'adresseront aux délégués par vidéo. L'allocation de M. Groleau est déplacée à vendredi, car il sera retenu par une conférence de presse jeudi. À cet effet, M. Larose mentionne que la présentation sur la peste porcine africaine pourrait, selon le temps disponible, être devancée en avant-midi le 6 juin. Sur motion dûment proposée par M. Pascal Rioux, appuyée par Mme Guylaine Bergeron, le projet d'ordre du jour ci-dessous est unanimement adopté.

6 juin 2019 :

Québec

1. Ouverture de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des producteurs de porcs visés par le Plan conjoint des 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018
  - 4.1 Période de questions sur le suivi aux orientations de l'AGA
5. Allocution du président des Éleveurs de porcs du Québec
6. Rapport des activités
7. Rétrospective média et rapport annuel numérique
8. Stratégie Marketing 2019-2020
9. SGRM : état de la situation
10. Allocution de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada
11. Allocution du président de l'Union des producteurs agricoles
12. Présentation du représentant du Conseil canadien du porc

- Ajournement  
7 juin 2019
13. Allocution du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
  14. Information sur le prix de vente des truies
  15. Présentation et adoption des états financiers
  16. Positionnement futur du financement
  17. La peste porcine africaine
  18. Période d'étude des résolutions
  19. Divers
  20. Levée de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE PORCS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES 31 MAI ET 1<sup>ER</sup> JUIN 2018**

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des producteurs de porcs visés par le Plan conjoint, tenue les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018, dispensé de lecture, est adopté à l'unanimité sur motion dûment proposée par M. Sylvain Bouffard, appuyée par M. Gilles Bergeron.

**4.1 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUIVI AUX ORIENTATIONS DE L'AGA**

Aucune question n'est soulevée sur le suivi aux orientations ou sur le procès-verbal.

**5. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Dans son discours, M. Duval a fait valoir que les éleveurs, malgré une année difficile, se sont retroussé les manches, si bien qu'ils ont fait des progrès significatifs. La récente décision de la Régie pour le renouvellement de la Convention de mise en marché des porcs aura un impact déterminant et bénéfique pour les entreprises porcines.

Tout au cours de l'année, les Éleveurs ont orienté leurs travaux autour de quatre grands piliers soit :

1. Obtenir un juste prix en provenance des marchés.
2. Travailler pour une amélioration de la gestion des risques et la protection des revenus.
3. Demander un programme d'appui à l'investissement adapté à leur secteur.
4. Obtenir une compensation pour éponger les pertes occasionnées par la guerre commerciale des États-Unis.

Plus récemment, Les Éleveurs, avec les autres partenaires de la filière, ont proposé au ministre André Lamontagne, la création d'un comité qui aura comme fonction de proposer des solutions concrètes pour relancer les investissements dans la production porcine.

Enfin, le président s'est montré optimiste en rappelant le travail accompli. « Nous avons tenu bon dans un marché difficile. Nous avons fait des progrès significatifs sur la Convention de mise en marché. Nous avons établi des ponts avec le nouveau gouvernement. Bref, les cieux s'éclaircissent. Ce n'est pas arrivé souvent, mais nous pouvons le dire : 2019 s'annonce, à ce jour, comme une très bonne année », croit David Duval.

## **7. RAPPORT DES ACTIVITÉS**

MM. Jean Larose, directeur général, et Mario Rodrigue, directeur général adjoint, ont dressé un bilan des actions réalisées par les Éleveurs au cours de la dernière année et les résultats qui s'en dégagent. En conclusion de la présentation du rapport d'activité, M. Larose fait part de sa décision de passer le relai et que puisqu'il s'agit de sa dernière AGA, il a tenu à livrer le message ci-dessous :

« Après 40 ans de vie professionnelle sur les chapeaux de roues, l'heure est maintenant venue pour moi de réduire la cadence. J'aurai accompagné, pendant plus de trente ans, les destinées de l'organisation collective des Éleveurs de porcs du Québec, dont près de la moitié comme directeur général. À vos côtés et à votre service, nous aurons livré de belles batailles : le démarrage de l'encan électronique, la création du magazine Porc Québec, de la première table filière québécoise, du CDPOQ, la 20, le moratoire, les audiences du BAPE, la première stratégie agroenvironnementale, le Circo, la DEP, le rapport Coulombe, les mesures de resserrement à l'ASRA, le premier rapport de responsabilité sociale et cette décision mémorable de la Régie des marchés agricoles.

Au fil de ces années, j'aurai côtoyé des femmes et des hommes de grande valeur pour qui j'éprouve beaucoup de respect et d'attachement. Collectivement, et bien souvent en partenariat, vous aurez, avec détermination, dressé l'échine, regardé en avant et développé des solutions avant-gardistes. Surtout, à force de travail acharné et guidé par une vision d'avenir, vous aurez enfin obtenu la reconnaissance qui vous est due. Et pour moi, le plus beau témoignage du devoir accompli, c'est celui de vous entendre affirmer avec aplomb et fierté « Je suis un éleveur de porcs du Québec ».

Pour toutes ces belles années, je me considère privilégié d'avoir fait équipe avec de grands présidents et des administrateurs engagés, solidaires et ouverts aux idées nouvelles, qui m'ont appuyé et fait confiance ; choyé aussi d'avoir travaillé en compagnie de permanents compétents, rigoureux et dédiés. À tous, mes remerciements chaleureux et sincères »

Au terme de ce message, les personnes présentes à l'assemblée ont chaleureusement applaudi M. Larose en guise de reconnaissance et de remerciement pour le travail accompli tout au cours de ces années.

Sur motion dûment proposée par M. Jean-Guy Hamelin, appuyée par M. Daniel Grégoire, le rapport d'activité est unanimement entériné.

## **8. RÉTROSPECTIVE MÉDIA ET RAPPORT ANNUEL NUMÉRIQUE**

M. Merlin Trottier-Picard a présenté une vidéo rétrospective de la couverture médiatique des interventions des Éleveurs pour la dernière année, qui ont visé à améliorer la crédibilité de l'organisation, des éleveurs et à faire reconnaître la qualité de leur produit, le porc du Québec. Mme Hélène Auger a quant à elle présenté le rapport annuel qui, pour la première fois, a été produit sous format numérique.

## **9. STRATÉGIE MARKETING 2019-2020**

Mme Danielle Vaillant a fait un tour d'horizon des actions menées au cours de la dernière année pour valoriser le porc du Québec et les éleveurs. Elle a par la suite présenté les priorités, les objectifs et les campagnes promotionnelles pour 2019 et 2020. Enfin, elle a complété sa présentation en revenant sur la toute récente annonce d'IGA à l'effet que dorénavant IGA s'engage à ce que la viande de porc vendue dans sous sa bannière soit exclusivement du Porc du Québec.

## 9. SGRM : ÉTAT DE LA SITUATION

M. Vincent Cloutier a dressé l'état de la situation sur le SGRM. Il explique ce qui a mené les Éleveurs à prendre la décision de suspendre temporairement la prise de contrats à livraison différée. Il mentionne que l'organisation vise un redémarrage dans les meilleurs délais. Les Éleveurs verront à renforcer l'offre de services-conseils et de formation pour accompagner les producteurs et ils mettront en place des mesures pour favoriser son utilisation et assurer sa pérennité.

***Ajournement de l'assemblée pour la pause du dîner à 12 h 05, sur motion dûment proposée par M. Louis Coutu, appuyée par M. Benoit Magny.***

***Reprise de l'assemblée à 13 h 40, sur motion dûment proposée par M. Mario Gagné, appuyée par M. Louis Coutu.***

## 10. ALLOCUTION DE LA MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DU CANADA

Retenue par d'autres engagements, la ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Mme Marie-Claude Bibeau, n'a pu être présente pour l'assemblée générale annuelle des Éleveurs. Elle a tout de même souhaité s'adresser aux éleveurs de porcs du Québec par une vidéo.

Mme Bibeau a établi clairement l'objectif du gouvernement canadien : « On veut que votre industrie reste prospère, compétitive et novatrice. » Elle a donc passé en revue quelques-unes des actions réalisées par le gouvernement canadien au cours des derniers mois pour aider les entreprises porcines à atteindre cet objectif. À propos de la peste porcine africaine, la ministre a aussi énuméré plusieurs décisions qui ont été prises par son gouvernement pour prévenir l'entrée de la maladie au Canada.

## 12. PRÉSENTATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL CANADIEN DU PORC

M. Rick Bergmann, président du Conseil canadien du porc, a fait un survol des principaux dossiers défendus à l'échelle nationale par l'organisme. Il a d'abord fait le point sur l'étude en cours sur le prix du porc canadien et, plus spécifiquement, sur l'identification d'indicateurs représentatifs de la valeur du porc canadien. Des résultats préliminaires de cette étude sont attendus pour juillet.

Le CCP, par ailleurs, dit être en discussions avec des acheteurs en vue de faire reconnaître une valeur ajoutée en lien avec les caractéristiques que confèrent le programme Excellence du porc canadien. M. Bergmann a par ailleurs mentionné que le CCP n'a pas l'intention d'abandonner ses représentations auprès du gouvernement en faisant référence à une lettre adressée à la ministre de l'Agriculture qui était restée sans réponse. « Nous lui rappelons continuellement que les éleveurs de porcs canadiens contribuent grandement à l'économie canadienne. Nous allons continuer de les interpeller, notamment au sujet des priorités soulevées par la ministre, qui sont importantes pour nous. Elle a dit qu'elle veut appuyer le secteur, il va falloir que les paroles soient accompagnées d'actions », a conclu le président du Conseil canadien du porc.

**13. ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, M. ANDRÉ LAMONTAGNE**

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, André Lamontagne, n'a pu être présent à l'Assemblée générale annuelle des Éleveurs, car il accompagnait le premier ministre lors de l'annonce de la création d'un Fonds d'investissement agricole de 250 M\$. Il a tout de même voulu s'adresser aux éleveurs de porcs du Québec par vidéo.

M. Lamontagne a rappelé qu'il a, comme les éleveurs de porcs, un « ADN d'entrepreneur » qui lui permet de bien comprendre les enjeux de la production porcine québécoise. Il a reconnu que l'année 2018 a été difficile pour les liquidités des éleveurs. Il s'est toutefois réjoui de voir que les occasions d'affaires semblent être de retour cette année.

Il s'est dit sensible au risque important pour la filière porcine québécoise que représente la peste porcine africaine. Il a assuré que le gouvernement du Québec travaille de concert avec les autres acteurs pour prévenir l'apparition de cette maladie ici. À propos des relations avec la filière, le ministre a invité les Éleveurs à « poursuivre le travail en collégialité pour assurer le succès des activités du secteur porcin ». « Ma porte vous est toujours ouverte, et je vous assure de mon grand intérêt pour votre filière et de mon soutien entier », a conclu le ministre Lamontagne.

**14. INFORMATION SUR LE PRIX DE VENTE DES TRUIES**

M. Mario Rodrigue présente le projet de mise en marché des truies de réforme. Il fait brièvement état des démarches menées par le comité de mise en marché – naisseurs, afin d'offrir aux éleveurs et aux acheteurs une opportunité de s'engager volontairement dans une entente gagnant-gagnant, reposant, d'une part, sur une garantie d'approvisionnement des truies abattues au Québec et d'autre part sur un prix de vente basé sur le prix de référence américain. Dans l'attente de l'évolution future de ce projet et afin de favoriser une plus grande transparence des conditions de vente des truies, le comité a développé un outil de partage d'information. La présentation porte principalement sur le fonctionnement de cet outil. Il conclut en indiquant les prochaines étapes : poursuite de la phase test en vue d'améliorer la qualité de l'outil, évaluation de l'intérêt des éleveurs au regard de l'outil et le développement possible d'une application informatisée pour accroître l'autonomie des éleveurs pour l'entrée et la consultation des données.

**17. LA PESTE PORCINE AFRICAINE**

« Une mobilisation générale est de mise pour la gestion de tous les risques. Il faut créer un mur de biosécurité pour prévenir l'introduction de maladies exotiques comme la peste porcine africaine (PPA). » Voilà ce qu'a lancé Martin C. Pelletier, le coordonnateur de l'EQSP, en conclusion de sa présentation qui a dressé l'état des lieux sur la PPA à l'échelle mondiale.

Le virus n'affecte pas les êtres humains, mais il tue entre 90 et 100 % des suidés infectés, que ce soit les porcs domestiques ou les sangliers. Sa transmission peut se faire par contact direct avec des suidés infectés ou par contact indirect par personnes interposées (vêtements ou objets contaminés). L'ingestion de produits infectés par le virus (restes alimentaires et aliments pour animaux par exemple) est aussi un des moyens de transmission de ce virus contre lequel aucun traitement n'existe. Il réitéré l'importance

d'observer les signes, en les décrivant, puis en identifiant les facteurs de risque d'entrée de la maladie au Canada.

Il a souligné que la mobilisation au Canada, par l'Agence des services frontaliers, l'ACIA, le Conseil canadien du porc et l'EQSP, vise notamment à réduire ces risques d'entrée de la maladie et de s'y préparer en cas d'éclosion. La meilleure protection pour les éleveurs demeure l'application rigoureuse des mesures de biosécurité sur les fermes.

#### **AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Sur motion dûment proposée par M. Daniel Beaudoin, appuyée par M. Rémi Gauthier, il est résolu d'ajourner l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec, à 15 h 45, pour la tenue de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec.

#### **REPRISE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Le 7 juin à 8 h 30, il est unanimement convenu de reprendre l'assemblée sur motion dûment proposée par M. Pascal Rioux, appuyée par M. Serge Ménard.

#### **15. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Mme Diane Martel présente les états financiers consolidés au 29 décembre 2018. Elle présente par la suite un des associés de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, M. Bernard Grandmont, qui a présenté le rapport de l'auditeur indépendant.

Sur proposition de M. David Vincent, appuyé de M. Benoît Magny, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 29 décembre 2018.

#### **16. POSITIONNEMENT FUTUR DU FINANCEMENT**

M. Jean Larose a informé les délégués sur l'état de la situation au sujet de l'évolution du plan de financement 2015-2020. Il informe que le processus de la relève à la DG occasionne un report de deux ans de l'adoption d'un nouveau plan. Il mentionne qu'on devra alors convenir si on ajustait le plan ou si on optait pour sa continuité après avoir démontré les perspectives sur l'évolution du plan 2018-2021, qui anticipent que les surplus seront sous le seuil des 9,5 M\$ au terme du plan. Il a par la suite présenté une résolution du C.A. des Éleveurs adoptée lors de la réunion des 2 et 3 mai. Celle-ci relève les éléments suivants :

- Le surplus de 9,5 M\$ est un minimum;
- Faire état de la situation à l'AGA 2019;
- Lors de l'ASA 2019, recommander de poursuivre le plan actuel jusqu'en 2021, avec possibilité d'ajustement du prélevé pour un projet spécial comme la modernisation des TI. Le cas échéant, prévoir un processus de consultation;
- Suivre la séquence suivante :
  - Adoption d'un plan stratégique à l'ASA 2020;
  - Rapport d'étape d'un nouveau plan de financement à l'AGA 2021;
  - Consultation sur le nouveau plan à l'été ou l'automne 2021;
  - Adoption du nouveau plan de financement à l'ASA 2021 pour une mise en œuvre en 2022.

## 11. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

« Le secteur porcin est le mieux placé pour atteindre les cibles d'exportation fixées dans le cadre de la Politique bioalimentaire du Québec. Le secteur du porc, en tant que filière, devrait se fixer des objectifs d'exportations et les présenter au ministre qui aura assurément une bonne écoute », a suggéré le président de l'UPA, Marcel Groleau, lors de son allocution.

M. Groleau a effectué un survol des dossiers traités par l'UPA concernant directement les éleveurs de porcs. Il a indiqué que l'Union travaillait toujours sur l'augmentation du salaire de l'ouvrier spécialisé. La proposition de l'UPA pourrait générer des revenus supplémentaires de 30 M\$ pour les éleveurs. Un rapport doit être publié sur cette question en décembre.

Questionné sur la méthodologie « du tel que vu » appliquée par le Centre d'études des coûts de production lors des enquêtes, M. Groleau a dit que l'UPA demande une directive claire du MAPAQ envers la Financière agricole du Québec pour revoir sa façon de faire. L'UPA poursuit aussi ses représentations pour que les sommes versées dans le cadre du programme Agri-stabilité ne soient pas arrimées à l'ASRA comme le demandent les Éleveurs.

Répondant à une question sur la difficulté d'obtenir de l'information sur l'état des lieux du Plan de soutien aux investissements agricoles, Marcel Groleau a indiqué que l'Union décriait la même situation, talonnait le MAPAQ pour plus de transparence et demandait aussi un allègement administratif du programme.

Au terme de l'allocution de Marcel Groleau, les Éleveurs ont tenu à souligner la bonne collaboration de la dernière année avec l'UPA et ont souligné son travail de représentations envers les enjeux du secteur porcin.

## 18. PÉRIODE D'ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

Sur proposition de M. Mario Gagné, appuyé de M. René Harton, il est unanimement résolu d'ouvrir la période d'étude des résolutions et de désigner à cet effet M. Louis-Philippe Roy pour animer la période d'étude et Mmes Diane Martel et Marie-Claude Boudreau comme scrutatrices. Il est rappelé que le vote sur les résolutions se fait de manière électronique. Chaque délégué dispose d'une manette prévue à cet effet.

Mario Rodrigue procède par la suite à la lecture de la résolution titrée : *Filet de sécurité des revenus pour les cinq prochaines années*. Sur proposition de M. Sylvain Bouffard, appuyée de M. René Harton, il est convenu de mettre cette résolution à l'étude.

Sur une motion présentée par M. Martin Viens appuyée de M. Yvan Fréchette, il est proposé :

- D'ajouter la demande suivante : D'actualiser et de moderniser les mécanismes de sécurité du revenu, ainsi que d'analyser la méthodologie d'enquête pour établir les coûts de production réalisés par le CECPA afin qu'elle capte adéquatement tous les coûts réels liés à la production.

Soumise au vote après discussion, cette proposition d'amendement fut adoptée majoritairement.

Soumise au vote la résolution amendée ci-dessous fut unanimement adoptée (98% pour, 2% abstention).

### **Résolution 1 : Filet de sécurité des revenus pour les cinq prochaines années**

- Considérant** qu'au cours de l'année 2018, le Centre d'étude sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a mené, à la demande de la Financière agricole du Québec (FADQ), une étude sur les coûts de production d'un groupe d'entreprises de type naisseur-finisueur;
- Considérant** qu'aux fins de cet exercice, le CECPA est tenu de respecter des règles méthodologiques qui ne permettent pas de refléter les réels coûts de production d'une exploitation porcine efficace et pérenne;
- Considérant** qu'en décembre dernier, la FADQ a convenu de s'appuyer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sur les résultats dégagés par le CECPA pour établir le revenu stabilisé disponible en vertu du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA);
- Considérant** que l'application intégrale et immédiate de ces résultats implique une réduction du revenu stabilisé de 6,73 \$/100 kg pour une entreprise naisseur-finisueur;
- Considérant** que le filet de sécurité qui découle de cette réduction n'offre pas aux entreprises une marge suffisante pour leur permettre de redresser le sous-investissement observé au cours des quinze dernières années;
- Considérant** que les différents travaux en cours, en vue d'un ajustement éventuel des résultats observés par le CECPA et pour la révision de la rémunération des propriétaires exploitants, devraient se conclure par une bonification significative du revenu stabilisé;
- Considérant** que le report de l'entrée en vigueur de l'étude menée par le CECPA tant que lesdits travaux ne seront pas complétés, combiné à l'embellie actuelle des marchés et de la plus récente décision de la Régie, constitue le signal attendu par les entreprises pour moderniser leurs installations de production.

### **Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent à la Financière agricole du Québec :**

- De reporter l'entrée en vigueur de l'étude menée par le CECPA tant que les travaux en lien avec les enjeux ci-dessous ne seront pas finalisés et que les conclusions qui s'en dégagent n'auront pas été intégrées à la couverture ASRA :
  - Révision de la période de référence utilisée par le CECPA pour corriger le sous-investissement observé;
  - Correction des intérêts à moyen et long terme;
  - Ajustement de la rémunération de la main-d'œuvre familiale;
  - Révision de la rémunération du salaire du propriétaire exploitant.
- D'actualiser et de moderniser les mécanismes de sécurité du revenu, ainsi que d'analyser la méthodologie d'enquête pour établir les coûts de production réalisés par le CECPA afin qu'elle capte adéquatement tous les coûts réels liés à la production.

---

Mario Rodrigue procède par la suite à la lecture de la résolution titrée : *Guerre commerciale – Compensation aux éleveurs de porcs.*

Sur proposition de M. René Leblanc appuyée de M. Benoit Magny, il est convenu de mettre cette résolution à l'étude.

Sur une motion présentée par M. Gilles Bergeron appuyée de M. René Leblanc, il est proposé d'ajouter les deux « considérants » suivant :

- Que 70 % de la production porcine du Québec est exportée;
- Que le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) n'a pas été conçu pour pallier des décisions politiques;

Soumise au vote après discussion, cette proposition d'amendement est majoritairement adoptée (80 % pour, 18 % contre, 2 % abstentions).

Soumise au vote, la résolution amendée ci-dessous fut unanimement adoptée (96 % pour, 4 % absentes)

## **Résolution 2 : Guerre commerciale – Compensation aux éleveurs de porcs**

**Considérant** que la demande croissante de viande à l'international et le bon positionnement de l'industrie porcine québécoise sur les marchés offrent des perspectives très prometteuses de développement économique pour le Québec;

**Considérant** que l'atteinte de ce potentiel de développement, voire même de la capacité du secteur porcin québécois de maintenir les acquis actuels, passe d'abord par des investissements importants dans les infrastructures de production, pour permettre aux entreprises de corriger le problème de sous-investissement observé depuis plus de dix ans et de s'adapter aux nouvelles exigences de bien-être animal;

**Considérant** que la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine a entraîné une importante chute du prix du porc américain et, par conséquent, du prix au Québec;

**Considérant** que 70% de la production porcine du Québec est exportée;

**Considérant** que le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) n'a pas été conçu pour pallier des décisions politiques;

**Considérant** que cette situation compromet la capacité des entreprises de réaliser ces investissements fort nécessaires en leur imposant un important manque à gagner, estimé à plus de 50 millions de dollars, depuis le début du conflit impliquant la Chine et les États-Unis;

**Considérant** que le gouvernement du Québec a mis en place des mesures financières de plus de 860 millions de dollars pour appuyer les entreprises manufacturières touchées par les tarifs douaniers à la frontière américaine;

**Considérant** que le gouvernement américain a reconnu l'impact de cette guerre commerciale en octroyant une aide financière aux exploitations porcines affectées par la baisse du prix du porc occasionnée par la guerre commerciale;

**Considérant** les représentations effectuées par les Éleveurs de porcs du Québec auprès des autorités gouvernementales visant l'adoption de mesures de compensation pour contrer les effets de la guerre commerciale occasionnés aux éleveurs de porcs et qu'à ce jour, le gouvernement n'y a toujours pas donné suite;

**Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent :**

**Aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- De poursuivre les représentations afin qu'une aide d'urgence de 50 M\$ soit octroyée aux éleveurs de porcs du Québec.

**Au Conseil canadien du porc :**

- De sensibiliser la ministre Marie-Claude Bibeau, de même que les représentants de l'opposition, à la situation qui prévaut sur les marchés nord-américains du porc vivant;
- De documenter le préjudice subi par les éleveurs de porcs canadiens et de proposer au gouvernement fédéral différentes mesures permettant de réduire les pertes encourues par les entreprises et d'améliorer la position concurrentielle de la production et de l'industrie.
- De faire les représentations auprès du gouvernement du Canada afin de bonifier le programme Agri-Stabilité pour que celui-ci se déclenche plus rapidement.

---

Mario Rodrigue procède par la suite à la lecture de la résolution titrée : *Peste porcine africaine*.

Sur proposition de M. François Nadeau appuyé de M. Sylvain Bouffard, il est résolu de mettre cette résolution à l'étude.

Sur une motion présentée par M. Maxime Gosselin appuyée de M. Daniel Beaudoin, il est proposé d'ajouter la demande suivante, s'adressant à l'association des vétérinaires en industrie animale du Québec (AVIA) :

- o De contribuer, par la crédibilité et la notoriété de la profession de leurs membres, aux efforts de sensibilisation de la population à la menace que représente la PPA pour l'industrie porcine et aux efforts d'éducation sur les comportements à risque pouvant mener à l'entrée de la PPA au Canada en collaboration avec le Conseil canadien du porc, des Éleveurs de porcs du Québec et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Soumise au vote après discussion cet amendement est majoritairement adopté (98 % pour, 2 % contre).

Soumise au vote, la résolution amendée ci-dessous fut unanimement adoptée.

---

**Résolution 3 : Peste porcine africaine**

**Considérant** que l'émergence de la peste porcine africaine (PPA) en Asie et notamment en Chine constitue une menace sérieuse pour l'industrie porcine québécoise ;

**Considérant** que l'importation illégale de produits du porc contaminés, susceptible de se retrouver dans l'alimentation de porcs de basses-cours, figure au haut de la liste des facteurs de risques d'entrée et de propagation de la PPA au Canada ;

**Considérant** que malgré l'accroissement des mesures de contrôle appliquées par le gouvernement du Canada pour éviter l'importation illégale de viande, notamment par l'augmentation de chiens renifleurs dans les aéroports, il serait

- imprudent de considérer que lesdites mesures permettront, à elles seules, d'éviter une possible contamination de porcs ou de sangliers au Canada ;
- Considérant** qu'en raison des réalités ci-dessus et des graves conséquences qui résulteraient de la contamination de porcs, les Éleveurs de porcs du Québec recommandent aux éleveurs de porcs du Québec de ne pas vendre de porcelets aux éleveurs « amateurs » tant que la menace ne sera pas écartée ;
- Considérant** l'importance de veiller à ce que l'élevage de porcs par des éleveurs amateurs soit davantage encadré afin de mieux contrôler les risques de contamination de porcs par le virus de la PPA ;
- Considérant** que les porcs et sangliers en liberté représentent un vecteur potentiel important pour l'entrée et la propagation de la PPA au Canada
- Considérant** que l'effet direct sur la filière porcine québécoise, advenant la détection d'un cas de PPA au Canada, serait l'arrêt immédiat des exportations de porcs et de produits du porc même si l'éclosion avait lieu dans une autre province ;
- Considérant** que préalablement à la reprise des importations de porcs ou de viande de porcs canadiens, le Canada devra démontrer, à la satisfaction des différents partenaires commerciaux, que les zones de contrôle de la production porcine canadienne permettent d'assurer l'absence du virus dans les produits exportés;
- Considérant** l'importance qu'un plan d'urgence efficace, soit développé dans chaque province canadienne et que des actions soient prises pour mettre en place un processus de zonage reconnu par nos partenaires commerciaux, afin d'éviter un embargo unilatéral sur l'ensemble de la production de viande porcine canadienne;
- Considérant** que l'ampleur des conséquences humaines et économiques qui résulteraient de l'entrée de la PPA justifie pleinement la nécessité que les gouvernements canadien et québécois accentuent leurs efforts pour prévenir un tel scénario et mettent en place les mesures qui permettront d'en limiter les impacts sur l'industrie porcine québécoise et canadienne;
- Considérant** qu'il importe que les gouvernements canadien et québécois prévoient d'ores et déjà les modalités d'un programme d'aide financière qui permettra de compenser à leur juste valeur les pertes qui seront subies par les éleveurs advenant l'entrée de la PPA au Canada;
- Considérant** que la formule de prix du porc au Québec est établie selon une référence au prix du porc américain et que, advenant l'entrée de la PPA aux États-Unis, le prix du porc au Québec serait également affecté;

**Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec, réunis en assemblée annuelle :**

- **Invitent tous les éleveurs de porcs du Québec à faire preuve d'une grande vigilance afin d'éviter l'entrée de la peste porcine au Québec :**
  - En rehaussant les mesures de biosécurité dans leurs élevages;
  - En s'abstenant de vendre des porcelets destinés à être engraisés dans des conditions qui ont pour effet d'accroître les risques d'être en contact avec le virus de la PPA.
- **Demandent au gouvernement du Québec et plus spécifiquement au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec :**

- De prendre les dispositions nécessaires pour encadrer l'élevage de porcs dits de basses-cours afin de s'assurer que les porcs élevés dans ces conditions demeurent en tout temps sur le site d'élevage et que les éleveurs concernés respectent les exigences canadiennes en matière d'alimentation des porcs et de traçabilité;
  - D'unir ses efforts à ceux de l'équipe québécoise de santé porcine pour prévenir l'entrée de la peste porcine au Québec et pour mettre en place un plan de mesure d'urgence qui permettra de maximiser la capacité de l'ensemble de l'industrie porcine à déployer rapidement et efficacement des mesures qui permettront de minimiser les conséquences advenant l'entrée de la PPA au Québec;
  - De faire des représentations auprès de leurs homologues des autres provinces afin de veiller à ce qu'un tel plan de mesures d'urgence soit mis en place dans toutes les provinces canadiennes;
  - De prévoir, de concert avec le gouvernement canadien, les modalités d'un programme d'aide financière visant à compenser les éleveurs pour les pertes qui seront encourues advenant l'entrée de la PPA au Canada.
- **Demandent au Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs de faire, de l'éradication des sangliers et des porcs en liberté, une priorité vue la menace de la PPA.**
- **Demandent au gouvernement du Canada :**
    - D'exercer un contrôle très serré afin d'éviter l'importation illégale de viande de porc susceptible d'être contaminée et d'accroître la valeur des pénalités imposées aux contrevenants;
    - De faire le nécessaire afin de mettre en place un processus efficace de zonage de la production canadienne et de veiller à ce que ce processus soit reconnu, à tout le moins par nos principaux acheteurs sur la scène internationale;
    - De prévoir les modalités d'un programme d'aide financière visant à compenser les éleveurs de porcs canadiens pour les pertes qui seront encourues advenant l'entrée de la PPA au Canada.
- **Demandent au conseil canadien du porc :**
    - D'assurer un suivi serré des efforts déployés dans chaque province afin de s'assurer que chacune d'elle se dote d'un plan de mesure d'urgence efficace;
    - D'inviter tous les éleveurs canadiens à s'abstenir de vendre des porcelets destinés à être engraisés dans des conditions qui ont pour effet d'accroître les risques d'être en contact avec le virus de la PPA;
    - De faire les représentations auprès du gouvernement canadien en appui aux demandes qui lui sont adressées en vertu de la présente résolution.
- **Demandent aux Éleveurs de porcs du Québec :**
    - De prévoir des alternatives pour revoir la référence qui sert pour déterminer le prix de vente au Québec dans l'éventualité où la PPA entre aux États-Unis;
    - De mettre rapidement en place un plan de communication visant à sensibiliser la population aux menaces de la PPA;

- o De prendre les dispositions nécessaires, de concert avec l'Association des producteurs de sangliers et l'EQSP, afin de minimiser les risques liés à la présence de sangliers en liberté.
- **Demandent à l'Association des vétérinaires en industrie animale du Québec (AVIA) :**
  - o De contribuer, par la crédibilité et la notoriété de la profession de leurs membres, aux efforts de sensibilisation de la population à la menace que représente la PPA pour l'industrie porcine et aux efforts d'éducation sur les comportements à risque pouvant mener à l'entrée de la PPA au Canada en collaboration avec le Conseil canadien du porc, des Éleveurs de porcs du Québec et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Mario Rodrigue procède par la suite à la lecture d'une résolution intitulée : *Programme des travailleurs étrangers*.

Sur proposition de Mme Mélanie Dinelle appuyée de M. Martin Viens il est résolu de soumettre cette résolution à l'étude.

Sur une motion présentée par M. Sylvain Bouffard appuyée de M. Martin Dubois, il est proposé d'ajouter :

- que la qualité et la disponibilité de la main-d'œuvre est un facteur primordial pour la pérennité d'un élevage porcin.

Soumise au vote après discussion, cette proposition d'amendement est unanimement adoptée.

Sur une motion présentée par M. David Vincent appuyée de M. Sylvain Bouffard, il est proposé d'ajouter : « notamment en appliquant un seuil d'acceptabilité moins exigeant au moment d'évaluer la maîtrise du français écrit; » au deuxième point de la première demande adressée à l'UPA.

Soumise au vote après discussion, cette proposition d'amendement est unanimement adoptée.

Soumise au vote, la résolution amendée ci-dessous fut majoritairement adoptée (96 % pour, 2 % contre, 2 % abstention).

#### **Résolution 4 : Programme des travailleurs étrangers**

- Considérant** que la pénurie de main-d'œuvre en milieu agricole s'accroît d'année en année et que les éleveurs de porcs ont de plus en plus recours au programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET);
- Considérant** que la qualité et la disponibilité de la main-d'œuvre est un facteur primordial pour la pérennité d'un élevage porcin.
- Considérant** que les démarches pour déposer une demande au PTET sont laborieuses d'un point de vue administratif et que les délais, dépassant majoritairement six mois pour une première demande, sont trop longs par rapport aux besoins des éleveurs de porcs;

- Considérant** que les règles actuelles du PTET ne permettent pas à un travailleur étranger de travailler pour plus d'un employeur à la fois;
- Considérant** que la possibilité pour un travailleur étranger de travailler pour plus d'un employeur permettrait aux deux employeurs de répondre de manière plus efficace à leurs besoins respectifs de main-d'œuvre et aux travailleurs étrangers de maximiser leur revenu d'emploi;
- Considérant** que plusieurs travailleurs étrangers temporaires très compétents souhaiteraient s'établir au Canada de façon permanente avec leur famille, mais que les démarches sont également laborieuses;
- Considérant** qu'au cours des derniers mois, l'UPA, par l'entremise du comité sectoriel de main d'œuvre de la production agricole (AGRIcarrières), s'est vu confier le mandat de coordonner une table de concertation portant sur les différents enjeux liés aux travailleurs étrangers temporaires;

**Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent à l'UPA :**

- o De faire des représentations auprès des instances gouvernementales concernées afin :
  - Que le recours au PTET soit simplifié d'un point de vue administratif et que les délais avant l'arrivée des travailleurs soient raccourcis. Un mécanisme permettant de traiter en mode accéléré les demandes de renouvellement de permis impliquant un même travailleur et employeur devrait notamment être instauré;
  - De faciliter les demandes de résidence permanente des travailleurs étrangers temporaires compétents, notamment en appliquant un seuil d'acceptabilité moins exigeant au moment d'évaluer la maîtrise du français écrit;
  - De permettre à des travailleurs étrangers d'œuvrer pour plus d'un employeur à la fois. À cette fin de notamment explorer la possibilité de favoriser l'atteinte de cet objectif par la mise en place d'une CUMO.
- o De mettre en place une table de travail spécifique au dossier des travailleurs étrangers, composée d'un employeur désigné par les groupes spécialisés intéressés, permettant d'assurer un lien plus étroit avec les travaux de la table de concertation sur les travailleurs étrangers temporaires.

---

Mario Rodrigue procède par la suite à la lecture d'un projet de résolution intitulé : *Juste rémunération de l'élevage à forfait*

Sur proposition de Mme Lyne Gagné appuyé de M. Jean-Guy Hamelin il est résolu de soumettre cette résolution à l'étude.

Sur une motion présentée par M. Jean-Guy Hamelin appuyée de M. Daniel Grégoire, il est proposé d'ajouter la demande suivante :

- De produire une étude de coût de production pour l'élevage à forfait en se basant sur les dépenses et les coûts réels d'un éleveur à forfait;

Soumise au vote après discussion, cette proposition d'amendement fut adoptée majoritairement (90 % pour, 10 % contre).

Sur une motion présentée par M. Jean-Guy Hamelin appuyée de M. Daniel Grégoire, il est proposé d'ajouter la demande suivante :

- De produire une étude pour déterminer le taux d'endettement maximal que peut supporter un éleveur à forfait, soit pour la rénovation d'un bâtiment ou la construction d'un bâtiment neuf;

Soumise au vote après discussion, cette proposition d'amendement fut adoptée majoritairement (82 % pour, 16 % contre, 2 % absentions).

Soumise au vote, la résolution ci-dessous est adoptée majoritairement (94 % pour, 4 % contre, 2 % absentions)..

### **Résolution 5 : Juste rémunération de l'élevage à forfait**

**Considérant** que les Éleveurs de porcs du Québec ont produit un contrat type ainsi que des indicateurs de rémunération pour guider les éleveurs dans la négociation d'ententes d'élevage à forfait pour les porcs à l'engrais ;

**Considérant** que, pour l'éleveur présentant des performances égales à l'entreprise type, le revenu net moyen présenté dans les indicateurs de rémunération est calculé à partir des coûts reconnus par le *Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles* (ASRA) et que ceux-ci sous-estiment les coûts liés à la nécessaire mise à jour du parc immobilier (désuétude de certaines infrastructures);

**Considérant** que dans le cadre du renouvellement de la convention de mise en marché des porcs, les Éleveurs ont défendu le principe d'un juste partage des revenus entre les éleveurs et les acheteurs;

**Considérant** l'importance que les éleveurs engagés dans l'élevage à forfait aient également accès à une juste rémunération;

**Considérant** que les éleveurs à forfait ont fait un choix d'affaires afin de réduire une part du risque lié à leurs activités de production, mais que leur capacité d'investir dans leurs actifs est souvent limitée;

**Considérant** que les perspectives de marché pour la viande porc pour les prochaines années démontrent un potentiel pour une meilleure rémunération à la fois des entreprises porcines propriétaires d'animaux que des éleveurs à forfait;

**Considérant** que les autres types d'élevage à forfait, c'est-à-dire les naisseurs, les éleveurs d'animaux reproducteurs (cochettes) et ceux qui exploitent une pouponnière peuvent également être confrontés à des enjeux de juste rémunération.

#### **Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- De continuer à analyser consciencieusement la juste rémunération de l'élevage à forfait par l'entremise du Comité élevage à forfait;
- D'adapter le contrat type et calculer des indicateurs de rémunération pour les éleveurs à forfait de type naisseurs ou reproducteurs, et pour les pouponnières;
- De poursuivre leurs représentations auprès des réseaux d'intégration présents dans la filière porcine québécoise afin de leur rappeler que la pérennité de cette dernière dépend de la juste rémunération de tous ses maillons, y compris les éleveurs à forfait.
- De produire une étude de coût de production pour l'élevage à forfait en se basant sur les dépenses et les coûts réels d'un éleveur à forfait;
- De produire une étude pour déterminer le taux d'endettement maximal que peut supporter un éleveur à forfait, soit pour la rénovation d'un bâtiment ou la construction d'un bâtiment neuf.

Sur proposition de M. François Nadeau, appuyée de M. Sylvain Bouffard, il est unanimement résolu de clore la période d'étude des résolutions.

**19. DIVERS**

Aucun point n'est ajouté au Divers.

**20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le plan conjoint est unanimement levée, sur proposition de M. André Fortin appuyé de M. M. Sébastien Coutu.

**Suivi des résolutions adoptées à  
l'Assemblée générale des producteurs  
visés par le Plan conjoint des producteurs  
de porcs du Québec de 2019**



Résolutions 2019	Suivis
<b>ASA</b>	
<p><b>Résolution 1 : Réflexion sur le financement des opérations des Éleveurs</b></p> <p><i>Les délégués du plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent aux Éleveurs de porcs du Québec :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o De faire une réflexion sur les critères utilisés aux fins de déterminer l'apport respectif des naisseurs et des finisseurs au financement de l'ensemble des opérations des Éleveurs;</li> <li>o De présenter les résultats de cette réflexion et les recommandations qui en découlent lors de l'assemblée générale spéciale des Éleveurs en novembre 2020.</li> </ul>	<p>En raison du contexte lié à la COVID-19, il fut convenu de revoir les échéanciers. Les résultats de la réflexion seront présentés lors de l'AGA prévue en juin 2021. Une première rencontre de travail du comité est prévue pour le 15 septembre 2020. Un rapport succinct quant à l'état d'avancement de la réflexion sera présenté lors de l'AGA le 5 novembre 2020.</p>
<p><b>Résolution 2 : Augmentation des frais de mise en marché</b></p> <p><i>Les délégués du plan conjoint des producteurs de porcs du Québec appuient la décision prise par le conseil d'administration d'augmenter de 0,172 \$/100 kg les frais de mise en marché prévus à l'article 63 du Règlement sur la production et la mise en marché des porcs pour une période de 3 ans à compter de l'entrée en vigueur de cette augmentation.</i></p>	<p>La modification réglementaire fut approuvée par la Régie. Pour la période du 18 mars 2020 au 18 mars 2023, les frais seront de 0,00472 \$/kg. Ils reviendront à 0,003 \$/kg à compter du 19 mars 2023.</p>
<p><b>Résolution 3 : Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs</b></p> <p><i>Les délégués au plan conjoint des producteurs de porcs du Québec conviennent :</i></p> <p><b>D'ADOPTER</b> le Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs qui suit :</p> <p>« Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs est modifié à son article 2 : <ol style="list-style-type: none"> <li>1° par l'insertion, au premier paragraphe, du deuxième alinéa qui suit : <p>« Cette contribution est augmentée de 0,00043\$/kg à compter du [insérer la date d'entrée en vigueur] jusqu'au [insérer la date correspondant à une période de 3 ans suivant la date d'entrée en vigueur]. »;</p> </li> <li>2° par l'insertion, au deuxième paragraphe, du deuxième alinéa suivant :</li> </ol> </li> </ol>	<p>La modification réglementaire fut approuvée par la Régie. Pour la période du 18 mars 2020 au 18 mars 2023, la contribution perçue sera de 0,01273 \$/kg dans le porc d'abattage et de 9,286 \$/troupe de réforme ou verrat. Elle reviendra à 0,0123 \$/kg et à 8,97 \$/troupe ou verrat à compter du 19 mars 2023.</p>

Résolutions 2019	Suivis
<p>« Cette contribution est augmentée de 0,316\$/tête à compter du [insérer la date d'entrée en vigueur] jusqu'au [insérer la date correspondant à une période de 3 ans suivant la date d'entrée en vigueur]</p>	
<b>AGA</b>	
<p><b>Résolution 1 : Filet de sécurité des revenus pour les cinq prochaines années</b></p> <p><i>Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent à la Financière agricole du Québec :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De reporter l'entrée en vigueur de l'étude menée par le CECPA tant que les travaux en lien avec les enjeux ci-dessous ne seront pas finalisés et que les conclusions qui s'en dégagent n'auront pas été intégrées à la couverture ASRA : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Révision de la période de référence utilisée par le CECPA pour corriger le sous-investissement observé;</li> <li>○ Correction des intérêts à moyen et long terme;</li> <li>○ Ajustement de la rémunération de la main-d'œuvre familiale;</li> <li>○ Révision de la rémunération du salaire du propriétaire exploitant.</li> </ul> </li> <li>• D'actualiser et de moderniser les mécanismes de sécurité du revenu, ainsi que d'analyser la méthodologie d'enquête pour établir les coûts de production réalisés par le CECPA afin qu'elle capte adéquatement tous les coûts réels liés à la production.</li> </ul>	<p>Le report de l'entrée en vigueur ne fut pas retenu par la FADQ. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les sommes obtenues dans le cadre du programme agri-stabilité ne sont plus appliquées en réduction des compensations ASRA s'il est démontré à la satisfaction de la FADQ que l'entreprise a vécu une crise sanitaire.</p> <p>Lors de l'indexation du revenu stabilisé 2019, les gains ci-dessous ont été captés (naissur-finisneur):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Reconnaissance des sommes dédiées à la recherche et la promotion (0,57 \$/100 kg);</li> <li>○ Ajustement à la valeur des investissements faits pour le BEA (0,37 \$/100 kg);</li> <li>○ Ajustement du coût des assurances ferme (0,069 \$/100 kg);</li> <li>○ Ajustement lié à l'impact de la canicule en 2018 (0,21 \$/100 kg et 2,51 \$/trurie.</li> </ul> <p>Les travaux se poursuivent avec la FADQ sur les dossiers ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ajustement à la valeur des intérêts à moyen et long terme;</li> <li>○ Bonification de l'ajustement visant à corriger le sous-investissement dans le secteur;</li> <li>○ Bonification de la rémunération de la main-d'œuvre familiale;</li> <li>○ Bonification de la rémunération du propriétaire exploitant.</li> </ul>
<p><b>Résolution 2 : Guerre commerciale : Compensation aux éleveurs de porcs</b></p> <p><i>Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent :</i></p>	<p>Cet enjeu fut inscrit dans les priorités défendues par le CCP auprès des candidats dans le cadre de la campagne électorale fédérale à l'automne 2019.</p>

Résolutions 2019	Suivis
<p><b>Aux Éleveurs de porcs du Québec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De poursuivre les représentations afin qu'une aide d'urgence de 50 M\$ soit octroyée aux éleveurs de porcs du Québec.</li> </ul> <p><b>Au Conseil canadien du porc :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De sensibiliser la ministre Marie-Claude Bibeau, de même que les représentants de l'opposition, à la situation qui prévaut sur les marchés nord-américains du porc vivant;</li> <li>De documenter le préjudice subi par les éleveurs de porcs canadiens et de proposer au gouvernement fédéral différentes mesures permettant de réduire les pertes encourues par les entreprises et d'améliorer la position concurrentielle de la production et de l'industrie.</li> <li>De faire les représentations auprès du gouvernement du Canada afin de bonifier le programme Agri-Stabilité pour que celui-ci se déclenche plus rapidement.</li> </ul>	<p>Des représentations ont également été faites par les Éleveurs auprès de la ministre Bibeau ainsi qu'auprès de différents candidats dans le cadre de la campagne électorale.</p> <p>Au printemps 2020 le CCP et les Éleveurs ont rencontré les membres du comité permanent sur l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ce fut l'occasion de rappeler la nécessité que le fédéral compense les pertes liées aux enjeux commerciaux et plus récemment en lien avec la COVID-19.</p> <p>Malgré les multiples représentations et démarches, le fédéral n'a pas pris d'engagement tant en matière de bonification du programme agri-stabilité qu'en ce qui concerne la mise en place d'un programme de compensation.</p>
<p><b>Résolution 3 : Peste porcine africaine</b></p> <p><i>Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec, réunis en assemblée annuelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Invitent tous les éleveurs de porcs du Québec à faire preuve d'une grande vigilance afin d'éviter l'entrée de la peste porcine au Québec :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En rehaussant les mesures de biosécurité dans leurs élevages;</li> <li>En s'abstenant de vendre des porcelets destinés à être engraisés dans des conditions qui ont pour effet d'accroître les risques d'être en contact avec le virus de la PPA.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Au printemps 2020, un rappel fut fait auprès de l'ensemble des éleveurs afin de les sensibiliser aux risques liés à la vente de porcelets à des éleveurs amateurs et aux mesures à prendre pour minimiser lesdits risques.</p> <p>Préparation et envoi d'une fiche aux éleveurs amateurs.</p> <p>Affiche produite à la demande des Éleveurs de l'Estrie. Cette affiche fut reprise dans d'autres régions pour les foires agricoles. Affiche diffusée sur le groupe privé des Éleveurs et sur le groupe Facebook Porcelets en surplus.</p> <p>Avis du MAPAQ adressé aux citoyens et aux médias régionaux qui a été envoyé aux municipalités.</p>

Résolutions 2019	Suivis
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>Demandent au gouvernement du Québec et plus spécifiquement au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec :</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ De prendre les dispositions nécessaires pour encadrer l'élevage de porcs dits de basses-cours afin de s'assurer que les porcs élevés dans ces conditions demeurent en tout temps sur le site d'élevage et que les éleveurs concernés respectent les exigences canadiennes en matière d'alimentation des porcs et de traçabilité;</li> <li>○ D'unir ses efforts à ceux de l'équipe québécoise de santé porcine pour prévenir l'entrée de la peste porcine au Québec et pour mettre en place un plan de mesure d'urgence qui permettra de maximiser la capacité de l'ensemble de l'industrie porcine à déployer rapidement et efficacement des mesures qui permettront de minimiser les conséquences advenant l'entrée de la PPA au Québec;</li> <li>○ De faire des représentations auprès de leurs homologues des autres provinces afin de veiller à ce qu'un tel plan de mesures d'urgence soit mis en place dans toutes les provinces canadiennes;</li> <li>○ De prévoir, de concert avec le gouvernement canadien, les modalités d'un programme d'aide financière visant à compenser les éleveurs pour les pertes qui seront encourues advenant l'entrée de la PPA au Canada.</li> </ul> </li> <li>• <b><i>Demandent au Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs de faire, de l'éradication des sangliers et des porcs en liberté, une priorité vue la menace de la PPA.</i></b></li> <li>• <b><i>Demandent au gouvernement du Canada :</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ D'exercer un contrôle très serré afin d'éviter l'importation illégale de viande de porc susceptible d'être contaminée et d'accroître la valeur des pénalités imposées aux contrevenants;</li> <li>○ De faire le nécessaire afin de mettre en place un processus efficace de zonage de la production canadienne et de</li> </ul> </li> </ul>	<p>La personne responsable des mesures d'urgence en santé animal est en contact avec l'EQSP. Le MAPAQ a récemment consenti en août 2020 une aide de 131 k\$ à l'EQSP pour la réalisation de projets en lien avec la PPA. Par ailleurs, En début d'année 2020, le MAPAQ a convié les acteurs du secteur porcine québécois à démarrer une réflexion quant aux actions à prendre pour prévenir la présence de PPA et, le cas échéant, pour mieux en contrôler la propagation.</p> <p>Enfin, Le MAPAQ participe aux discussions au niveau fédéral entre l'industrie et AAC pour définir les modalités d'une aide financière.</p> <p>Le ministère a amorcé une réflexion et une analyse des avenues possibles.</p> <p>Les représentations auprès du fédéral ont surtout été assumées par le CCP. Pour 2020, les priorités du CCP sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zonage de la production;</li> <li>• Élaboration d'un programme d'intervention;</li> <li>• Préparation aux situations d'urgence;</li> <li>• Mise en œuvre de la stratégie pancanadienne de prévention de la PPA.</li> </ul> <p>Le CCP a notamment assuré un leadership dans la tenue de rencontres fédérales des intervenants des différentes provinces afin d'échanger sur les niveaux de préparation et les actions menées par tous.</p>

Résolutions 2019	Suivis
<p>veiller à ce que ce processus soit reconnu, à tout le moins par nos principaux acheteurs sur la scène internationale;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o De prévoir les modalités d'un programme d'aide financière visant à compenser les éleveurs de porcs canadiens pour les pertes qui seront encourues advenant l'entrée de la PPA au Canada.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>Demandent au conseil canadien du porc :</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o D'assurer un suivi serré des efforts déployés dans chaque province afin de s'assurer que chacune d'elle se dote d'un plan de mesure d'urgence efficace;</li> <li>o D'inviter tous les éleveurs canadiens à s'abstenir de vendre des porcelets destinés à être engraisés dans des conditions qui ont pour effet d'accroître les risques d'être en contact avec le virus de la PPA;</li> <li>o De faire les représentations auprès du gouvernement canadien en appui aux demandes qui lui sont adressées en vertu de la présente résolution.</li> </ul> </li> <li>• <b><i>Demandent aux Éleveurs de porcs du Québec :</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o De prévoir des alternatives pour revoir la référence qui sert pour déterminer le prix de vente au Québec dans l'éventualité où la PPA entre aux États-Unis;</li> <li>o De mettre rapidement en place un plan de communication visant à sensibiliser la population aux menaces de la PPA;</li> <li>o De prendre les dispositions nécessaires, de concert avec l'Association des producteurs de sangliers et l'EQSP, afin de minimiser les risques liés à la présence de sangliers en liberté.</li> </ul> </li> <li>• <b><i>Demandent à l'Association des vétérinaires en industrie animale du Québec (AVIA) :</i></b> <p>De contribuer, par la crédibilité et la notoriété de la profession de leurs membres, aux efforts de sensibilisation de la population à la menace que représente la PPA pour l'industrie porcine et aux efforts d'éducation sur les comportements à risque pouvant mener à l'entrée de la PPA au Canada en collaboration avec le Conseil canadien du porc, des Éleveurs de porcs du Québec et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.</p> </li> </ul>	<p><b>Les enjeux liés à la COVID ont eu pour effet de retarder le début de la réflexion quant aux alternatives pour la référence de prix.</b></p> <p><b>Approche proactive auprès de plusieurs médias généralistes pour discuter des risques de la peste porcine africaine et des actions de la filière. Ces actions ont notamment conduit à la publication d'un article de fond dans La Presse en novembre 2019.</b></p> <p><b>Production d'affiches pour les événements grand public expliquant les risques reliés à la PPA et la décision des éleveurs de ne pas mettre de porcs en contact avec le grand public.</b></p>

Résolutions 2019	Suivis
<p><b>Résolution 4 : Programme des travailleurs étrangers :</b>  <i>Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent à l'UPA :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o De faire des représentations auprès des instances gouvernementales concernées afin : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Que le recours au PTET soit simplifié d'un point de vue administratif et que les délais avant l'arrivée des travailleurs soient raccourcis. Un mécanisme permettant de traiter en mode accéléré les demandes de renouvellement de permis impliquant un même travailleur et employeur devrait notamment être instauré;</li> <li>• De faciliter les demandes de résidence permanente des travailleurs étrangers temporaires compétents, notamment en appliquant un seuil d'acceptabilité moins exigeant au moment d'évaluer la maîtrise du français écrit.</li> <li>• De permettre à des travailleurs étrangers d'œuvrer pour plus d'un employeur à la fois. À cette fin de notamment explorer la possibilité de favoriser l'atteinte de cet objectif par la mise en place d'une CUMO.</li> </ul> </li> <li>o De mettre en place une table de travail spécifique au dossier des travailleurs étrangers, composée d'un employeur désigné par les groupes spécialisés intéressés, permettant d'assurer un lien plus étroit avec les travaux de la table de concertation sur les travailleurs étrangers temporaires.</li> </ul>	<p>Une communication fut faite auprès de l'UPA en vue de s'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Que les demandes soient incluses dans les revendications de l'UPA lors de la campagne électorale;</li> <li>o Que la résolution soit soumise aux délégués lors du congrès de décembre 2019.</li> </ul> <p>La résolution adoptée lors du congrès de décembre 2019 reprend l'ensemble des demandes de notre résolution à l'exception de celle portant sur la mise en place d'une table de travail.</p> <p>L'UPA poursuit ses représentations auprès des deux paliers de gouvernement. Les travaux liés aux enjeux de disponibilité des travailleurs étrangers en raison de la COVID-19 ont permis de faire progresser certaines demandes, tandis que pour d'autres nous sommes toujours en attente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplification administrative, délais et mécanisme accéléré : la crise de la COVID-19 a permis de travailler étroitement avec les partenaires, avec comme résultat un traitement accéléré des demandes EIMT (Étude d'impact sur le marché de travail) et des permis de travail;</li> <li>• Résidence permanente. La demande de diminuer le seuil de français requis a été faite par l'UPA mais n'a pas été retenue par le MIFI (Ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration). De nouvelles conditions de sélections dans le cadre du programme de l'expérience québécoise ont même rehaussé certaines d'entre elles;</li> <li>• TET multi-employeurs : la demande fut déposée au fédéral lors des élections 2019. En attente.</li> </ul> <p>L'UPA et AGRICarrière prévoyaient convier les groupes spécialisés à une rencontre au printemps 2020. La rencontre devait traiter de l'ensemble des enjeux liés à la main d'œuvre. À prévoir dans les prochains mois.</p>

Résolutions 2019	Suivis
<p><b>Résolution 5 : Juste rémunération de l'élevage à forfait</b></p> <p><i>Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent aux Éleveurs de porcs du Québec :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De continuer à analyser consciencieusement la juste rémunération de l'élevage à forfait par l'entremise du Comité élevage à forfait;</li> <li>• D'adapter le contrat type et calculer des indicateurs de rémunération pour les éleveurs à forfait de type naisseurs ou reproducteurs, et pour les pouponnières;</li> <li>• De poursuivre leurs représentations auprès des réseaux d'intégration présents dans la filière porcine québécoise afin de leur rappeler que la pérennité de cette dernière dépend de la juste rémunération de tous ses maillons, y compris les éleveurs à forfait.</li> <li>• De produire une étude de coût de production pour l'élevage à forfait en se basant sur les dépenses et les coûts réels d'un éleveur à forfait;</li> </ul> <p>De produire une étude pour déterminer le taux d'endettement maximal que peut supporter un éleveur à forfait, soit pour la rénovation d'un bâtiment ou la construction d'un bâtiment neuf.</p>	<p>Les indicateurs de rémunération ont été mis à jour en s'appuyant sur les données tirées de l'étude menée par le CECPA en 2018 pour le renouvellement du modèle utilisé pour l'ASRA. Aucune démarche entreprise à ce jour pour adapter le contrat type à la réalité d'un naisseur ou du volet pouponnière. Présentation des outils développés lors d'une rencontre avec les conseillers du secteur coop en début d'année 2020. Étude en cours pour déterminer le coût de passage d'un porc en engraissement, sur une base forfaitaire. Les conclusions sont attendues pour la fin de l'année 2020.</p>



## Résolutions 2020



**PROJET - RÉOLUTION 1 :**

---

**VACCIN INFLUENZA DE TYPE AUTOGÈNE (FRAGMENT D'ARN)**

---

- Considérant** l'impact grandissant des différentes souches du virus Influenza dans les élevages porcins du Québec;
- Considérant** le souci et l'engagement des éleveurs à réduire leur utilisation d'antibiotiques;
- Considérant** les nouvelles avancées scientifiques et technologiques qui permettent la fabrication de vaccins à partir de séquences d'ARN du virus reproduites en laboratoire de façon sécuritaire afin de pouvoir amalgamer plusieurs souches pour une utilisation à travers différents réseaux de production;
- Considérant** que ce nouveau procédé est interprété par l'ACIA comme s'apparentant à un vaccin autogène et soumis aux mêmes normes réglementaires qui s'avèrent trop restrictives compte tenu de la technologie utilisée;
- Considérant** que le secteur porcin québécois et canadien se trouve ainsi privé d'un excellent outil de vaccination pour exercer un contrôle régional efficace contre l'Influenza;
- Considérant** que nos compétiteurs internationaux ont accès à cette technologie qui leur confère un avantage indéniable au niveau du contrôle sanitaire de leurs élevages;
- Considérant** que de l'avis de plusieurs vétérinaires intervenants dans notre secteur, ce sont les regroupements de producteurs qui sont les mieux placés pour relancer cet important enjeu qui stagne depuis longtemps;

**Les délégués au plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- De faire les représentations nécessaires auprès du CCP pour que l'ACIA revoie son interprétation réglementaire pour ce nouveau type de vaccin en élargissant ses possibilités d'utilisation à l'intérieur de balises sécuritaires issues de la recherche scientifique déjà mise à sa disposition.

**PROJET - RÉOLUTION 2 :**

---

**OBJET :** Plan de soutien aux investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique

---

**CONSIDÉRANT** l'énoncé du Plan économique du Québec 2017-2018, dans lequel le gouvernement a signifié sa volonté de stimuler l'investissement dans le secteur agroalimentaire;

**CONSIDÉRANT** que cet énoncé a mené à l'annonce à l'automne 2017 d'un plan de soutien ayant pour objectif d'améliorer la rentabilité des entreprises agricoles en leur apportant un soutien financier dans leurs investissements de modernisation des installations de production en vue d'améliorer leur situation quant à la conformité aux normes de bien-être animal et d'efficacité énergétique;

**CONSIDÉRANT** que les bâtiments vieillissent et accusent un retard en matière d'investissement;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de stimuler les investissements sur les fermes pour assurer la pérennité du secteur porcin;

**CONSIDÉRANT** que les trois programmes qui composent le plan de soutien prendront fin le 31 mars 2022 et que seules les entreprises qui s'y sont inscrites au plus tard le 1er mai 2018 peuvent être admissibles à une aide en vertu de l'un ou l'autre de ces programmes;

**CONSIDÉRANT** que l'aide maximale disponible dans le cadre du programme d'aide aux investissements est de 100 000 \$ pour les projets d'investissement en maternité et de 50 000 \$ pour les projets en engraissement, ce qui compense, dans les deux cas dans des proportions trop faibles, les coûts de projets non productifs visant strictement à répondre à des attentes sociétales;

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 30 juin 2020, moins de 50 % des entreprises porcines qui se sont inscrites ont reçu une lettre d'offre confirmant officiellement leur admissibilité à une aide financière en vertu dudit programme;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions et modalités actuelles d'application du programme, les entreprises doivent obligatoirement faire les investissements requis pour le logement des truies en groupe dans la partie gestation pour être admissibles à une aide pour des investissements dans la partie mise bas de la maternité ou dans la partie pouponnière le cas échéant;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas de conseiller spécialisé en production porcine dans toutes les directions régionales du MAPAQ, ce qui entraîne des disparités dans le traitement des dossiers;

**CONSIDÉRANT** que le portrait diagnostique de l’environnement d’affaires du secteur porcin produit par le Groupe AGECO:

- Rappelle que les investissements pour la mise aux normes de BEA ne sont pas des investissements dits productifs en ce sens qu’ils n’ont pas pour objectifs d’améliorer la productivité des entreprises, mais plutôt de satisfaire des exigences sociétales;
- Constate que pour de nombreuses entreprises, le montant de l’aide ne semble pas suffisant pour que celles-ci soient en mesure d’autofinancer une partie des investissements;
- Fait état que l’approche « premier arrivé, premier servi » a eu pour effet de faire monter le coût des projets en créant un déséquilibre entre l’offre et la demande de biens;
- Observe une tendance qui laisse présager un déficit d’espaces dédiés à l’engraissement des porcs en raison du sous-investissement plus marqué dans ce volet de la production.

**CONSIDÉRANT** que l’actuelle pandémie de COVID-19 a apporté son lot d’incertitudes et de contraintes qui ont pu retarder ou amener certains éleveurs à retarder certains projets d’investissements et a fait augmenter les coûts des matériaux de construction;

**CONSIDÉRANT** que l’agriculture et l’industrie de la construction agricole sont des piliers pour relancer l’économie du Québec et que le bon fonctionnement des programmes d’investissement actuels et leur pérennité constitueront des leviers importants pour les investissements nécessaires.

**Les délégués au plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- De faire les démarches nécessaires auprès du MAPAQ et autres intervenants du secteur afin :
  - De reconduire le *Plan de soutien aux investissements en matière de bien-être animal et d’efficacité énergétique* au-delà de 2022;
  - Que le programme soit mieux adapté à la production porcine notamment quant aux sommes offertes par le plan de soutien pour répondre aux normes BEA (maternités et engraisements);
  - De simplifier les démarches administratives du programme, diminuer les délais de traitement et assurer un traitement équitable des dossiers dans toutes les régions;
  - De prévoir un volet spécifique à la mise à jour des bâtiments d’élevage existants afin de préserver les capacités d’engraissement dans les bâtiments disposant déjà d’un certificat d’autorisation - CA.
  - D’ajuster les critères d’admissibilité pour le rendre plus accessible à l’ensemble des éleveurs;
  - De bonifier substantiellement l’aide octroyée à chaque entreprise autant pour les projets en maternité qu’en engraissement;
  - Dans l’éventualité où l’aide maximale soit augmentée, tel que demandé, que les entreprises porcines ayant déjà déposé un projet d’investissement et ayant reçu une lettre d’offre ou obtenu un paiement, que le montant d’aide maximale accordé par le MAPAQ soit réajusté pour permettre aux entreprises porcines concernées, si le montant des dépenses admissibles est suffisant, d’obtenir les sommes d’argent supplémentaire établies en vertu du programme modifié.

**PROJET - RÉOLUTION 3 :**

---

**OBJET : SÉCURITÉ DES REVENUS**

---

**CONSIDÉRANT** que la formule de détermination du prix de vente des porcs en vigueur depuis le 30 avril 2019 a favorisé un meilleur partage des revenus générés par les marchés qui s'est traduit par une bonification du prix de vente des porcs par comparaison au prix résultant de la formule appliquée antérieurement;

**CONSIDÉRANT** que l'application de cette nouvelle formule laisse présager des perspectives d'intervention nettement inférieures aux années précédentes pour La Financière qui de ce fait, voit son niveau de risque diminuer de façon considérable et ouvre la voie à des niveaux d'intervention à la hauteur des besoins;

**CONSIDÉRANT** que les progrès réalisés en matière de partage des revenus générés par les marchés ne garantissent cependant pas que lesdits revenus permettront de couvrir pleinement les coûts réels engendrés pour la production des porcs;

**CONSIDÉRANT** que dans cette perspective, il importe que les entreprises porcines aient accès à un programme de sécurité des revenus qui couvrira le manque à gagner pouvant résulter des perturbations des marchés;

**CONSIDÉRANT** que la crise sanitaire de la COVID-19 engendre des coûts supplémentaires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul du revenu stabilisé;

**CONSIDÉRANT** que l'impact du sous-investissement observé dans les infrastructures de production aura pour effet de mettre en danger la pérennité de bon nombre d'entreprises porcines et par conséquent de fragiliser l'ensemble du secteur porcin québécois;

**CONSIDÉRANT** que les investissements nécessaires dans les bâtisses ne seront réalisés que dans la mesure où les éleveurs seront rassurés quant au fait qu'ils pourront compter, à court, moyen et long terme, sur un programme de sécurité des revenus bien adapté à leur réalité;

**CONSIDÉRANT** que la filière porcine québécoise est bien positionnée pour contribuer à la relance de l'économie et à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière d'augmentation du PIB et d'équilibre de la balance commerciale;

**CONSIDÉRANT** que la capacité du secteur porcin québécois à exprimer son plein potentiel de développement au cours de la prochaine décennie est grandement tributaire de la concrétisation d'une stratégie de partenariat entre l'industrie et le gouvernement afin notamment de favoriser un environnement d'affaires propice à la reprise des investissements dans les infrastructures de production afin de préserver la compétitivité du secteur porcin sur les marchés.

**Les délégués au plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- De faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement, de La Financière agricole du Québec et du MAPAQ afin que les entreprises porcines québécoises aient accès à un programme de sécurité des revenus qui permettra de combler l'écart entre les revenus du marché et les coûts réels de production dans un contexte de renouvellement normal des actifs;
- De poursuivre les représentations auprès du gouvernement, de La Financière agricole du Québec et du MAPAQ afin de bonifier la rémunération de l'exploitant ainsi que la rémunération de la main-d'œuvre familiale;
- De s'assurer que le revenu stabilisé 2020 tienne compte des coûts supplémentaires engendrés par la crise sanitaire de la COVID-19.



# **Assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec**



## **Avis de convocation**



Le 15 octobre 2020

**AUX SYNDICATS MEMBRES DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Objet : Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec  
(fédération de syndicats professionnels)

---

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqué(e)s à l'assemblée générale annuelle des *Éleveurs de porcs du Québec* qui se tiendra virtuellement à la date, heure et lien suivants :

**Dates :** Le 5 novembre 2020  
**Heure :** À compter de 8 h 30  
**Lien :** <https://zoom.us/join>  
**Code d'accès :** 957 4132 3010

Vous trouverez le projet d'ordre du jour de l'assemblée joint à la présente convocation. Nous comptons sur votre collaboration pour vous assurer de la présence des délégués de vos régions respectives et nous vous en remercions.



Alexandre Cusson  
Directeur général et secrétaire général des Éleveurs



## Ordre du jour



PROJET D'ORDRE DU JOUR

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

- |                |         |   |
|----------------|---------|---|
| <b>12 h 10</b> | 5 min.  | <b>1. Ouverture de l'assemblée des Éleveurs de porcs du Québec</b>  |
|                |         | <b>2. Lecture et adoption de l'avis de convocation</b>  |
| <b>12 h 15</b> | 5 min.  | <b>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>  |
| <b>12 h 20</b> | 5 min.  | <b>4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 6 juin 2019</b>  |
| <b>12 h 25</b> | 10 min. | <b>5. Présentation et adoption des états financiers du fonds d'administration des paiements anticipés</b><br><i>M. Keven Beauchemin, directeur de la comptabilité et des finances, Les Éleveurs</i> |
| <b>12 h 35</b> | 5 min.  | <b>6. Rappel du programme de la 7e édition du Porc Show</b><br><i>M. Sébastien Lacroix, président directeur général, AQINAC</i>   |
| <b>12 h 40</b> | 10 min. | <b>7. Dévoilement du gagnant du concours Responsables par nature</b><br><i>M. Yvan Fréchette, 1<sup>er</sup> vice-président des Éleveurs</i>  |
| <b>12 h 50</b> |         | <b>Levée de l'assemblée des Éleveurs de porcs du Québec</b>   |



**Procès-verbaux :**

**Assemblée générale annuelle  
du 6 juin 2019**



# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

Hôtel Château Laurier, Québec

Le 6 juin 2019

---

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

M. David Duval, président des Éleveurs de porcs du Québec, procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec, à 16 h 15, le 6 juin 2019, sur proposition de Mme Jeannine Chartrand, appuyée de M. David Vincent.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Après lecture, sur motion dûment proposée M. Sébastien Coutu, appuyée par M. Sylvain Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation du 8 mai 2019.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À la suite de la présentation du projet d'ordre du jour, il est proposé par M. François Nadeau, appuyé par M. Louis Coutu et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée des Éleveurs de porcs du Québec
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
- 4.1 De l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs des 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018
- 4.2 De l'assemblée générale spéciale des Éleveurs de porcs du 9 novembre 2018
5. Présentation et adoption des états financiers du fonds d'administration du programme des paiements anticipés
6. Nomination d'un président d'élection et de trois scrutateurs
7. Rapport du président du comité de mise en candidature
8. Présentation des candidats
9. Présentation de la 6<sup>e</sup> édition du Porc Show
10. Dévoilement des gagnants du concours Responsables par nature
11. Levée de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec

**4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

**4.1 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC DES 31 MAI ET 1<sup>ER</sup> JUIN 2018**

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec ayant été remis aux délégués préalablement à la tenue de la présente assemblée, il est unanimement convenu de ne pas en faire lecture. Sur proposition de Mme Guylaine Bergeron, appuyée de M. Sylvain Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec tenue les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018.

**4.2 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE (SEMI-ANNUELLE) DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC DU 9 NOVEMBRE 2018**

Le procès-verbal de l'assemblée générale spéciale (semi-annuelle) des Éleveurs de porcs du Québec ayant été remis aux délégués préalablement à la tenue de la présente assemblée, il est unanimement convenu de ne pas en faire lecture. Sur proposition de M. Jacques Poulin, appuyée de M. Daniel Beaudoin, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale spéciale (semi-annuelle) des Éleveurs de porcs du Québec, tenue le 9 novembre 2018.

**5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'ADMINISTRATION DES PAIEMENTS ANTICIPÉS**

Mme Diane Martel présente les états financiers du Fonds d'administration des paiements anticipés pour l'exercice financier se terminant le 29 décembre 2018. Aucune question n'est adressée par les délégués présents. Sur proposition de M. Jean-Guy Hamelin, appuyée de M. Pascal Leclerc, il est unanimement résolu d'adopter lesdits états financiers, tels que présentés.

**6. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT DES ÉLECTIONS ET DE TROIS SCRUTATEURS**

Sur motion dûment proposée par M. Gilles Bergeron, appuyée par M. David Vincent, il est unanimement résolu de nommer M. André Fortin, président d'élections.

Sur motion dûment proposée par M. Jean-Guy Hamelin, appuyée par Mme Mélanie Dinelle, il est unanimement résolu de nommer Mme Diane Martel, scrutatrice.

Sur motion dûment proposée par M. René Leblanc, appuyée par Mme Jeannine Chartrand, il est unanimement résolu de nommer M. Pierre Yves Desrosiers, scrutateur.

Sur motion dûment proposée par M. Pascal Rioux, appuyée par M. Rémi Gauthier, il est unanimement résolu de nommer Mme Mylène Gagnon, scrutatrice.

**7. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE**

M. Pascal Rioux, président du comité de mise en candidature, présente le rapport du comité de mise en candidature. Outre M. Rioux, le comité est composé de MM. Benoit Magny et François Nadeau. M. Mario Rodrigue a rempli le rôle de secrétaire.

Les membres se sont réunis, le 22 mai dernier, pour procéder à l'étude des bulletins de mise en candidature pour les postes de président, premier et deuxième vice-présidents. Les bulletins ont tous été reçus conformément aux règles établies. Trois personnes ont déposé

leur candidature : M. David Duval au poste de président, M. Yvan Fréchette au poste de premier vice-président et M. Louis-Philippe Roy au poste de deuxième vice-président.

Au terme de la conclusion du rapport du président du comité de mise en candidature, le président d'élections, M. André Fortin, a déclaré ces trois candidats élus sans opposition pour les postes qu'ils ont respectivement convoités.

**8. PRÉSENTATION DES CANDIDATS**

À l'exception de M. Louis-Philippe Roy, qui a dû s'absenter pour une urgence sur sa ferme, les administrateurs reconduits à leur poste, MM. David Duval et Yvan Fréchette, se sont adressés aux délégués, les remerciant de leur confiance et leur assurant leur entière représentation dans les dossiers du secteur porcin.

Sur proposition de M. Pascal Rioux appuyé de M. René Harton il est unanimement résolu de clore l'élection.

**9. PRÉSENTATION DE LA 6<sup>E</sup> ÉDITION DU PORC SHOW**

M. Sébastien Lacroix est venu faire le bilan du dernier Porc Show et a livré les grandes orientations pour la prochaine édition qui aura lieu les 10 et 11 décembre 2019, à Québec.

**10. DÉVOILEMENT DES GAGNANTS DU CONCOURS RESPONSABLES PAR NATURE**

MM. Yvan Fréchette et Vincent Cloutier ont souligné, au nom des Éleveurs, les actions de trois fermes porcines qui se distinguent par leurs efforts en responsabilité sociale dans le cadre du troisième concours Responsables par nature : la Ferme porcine L.V., grande lauréate, ainsi que les deux autres gagnantes, Genôme LKM et Ferme Benoit Richard.

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Sur motion dûment proposée par M. Martin Viens, appuyée par M. Pascal Rioux, il est unanimement résolu de clore l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec le 6 juin 2019 à 17 h 40.



# **Assemblée générale spéciale (semi annuelle) du 8 novembre 2019**



# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE (SEMI-ANNUELLE) LES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

Hôtel Château Laurier, Québec

Le 8 novembre 2019

---

### 1. MOT D'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE (SEMI-ANNUELLE) DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

M. David Duval, président des Éleveurs de porcs du Québec, procède à l'ouverture de l'assemblée générale spéciale (semi-annuelle) des Éleveurs de porcs du Québec, à 8 h 35, le 8 novembre 2019 sur proposition de M. Marco Couture appuyé de M. René Leblanc.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Après lecture de l'avis de convocation par M. Jean Larose, sur proposition de M. René Roy, appuyé de Mme Guylaine Bergeron il est unanimement convenu d'adopter l'avis de convocation daté du 15 octobre 2019.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À la suite de la présentation du projet d'ordre du jour par M. Jean Larose, il est proposé par Mme Lyne Gagné, appuyé de M. Pascal Leclerc, et unanimement résolu d'adopter le projet d'ordre du jour ci-dessous :

#### 1. Mot d'ouverture

M. David Duval, président, Les Éleveurs

#### 2. Adoption de l'avis de convocation

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

#### 4. Étude des Éleveurs sur les coûts de production pour les ateliers naisseurs et finisseurs

M. Raphaël Mbombo Mwendela, chargé de projet et analyste économique, Affaires économiques, Les Éleveurs

#### 5. Prix Responsables par nature

M. Yvan Fréchette, président du Comité cohabitation et environnement

#### 6. Relance de l'investissement en production porcine : présentation du rapport de MCE Conseils

M. Julien Racicot, économiste, MCE Conseils

#### 7. Allocution de M. Marcel Groleau

#### 8. Financement du projet de modernisation du langage de programmation

M. Jean Larose, directeur général, Les Éleveurs

Mme Diane Martel, directrice de la comptabilité et des finances, Les Éleveurs

#### 9. Stratégie marketing – nouvelle campagne de communication

Mme Danielle Vaillant, directrice Marketing, Les Éleveurs

#### 10. Levée de l'assemblée

#### **4. ÉTUDE DES ÉLEVEURS SUR LES COÛTS DE PRODUCTION POUR LES ATELIERS NAISSEURS ET FINISSEURS**

Raphaël Mbombo Mwendela présente les faits saillants de l'étude des Éleveurs qui a été réalisée auprès de 16 entreprises de type naisseur et 15 de type finisseur. Il précise qu'un rapport détaillé sera mis en ligne de même qu'une fiche synthèse. Un article sera aussi publié dans le magazine Porc Québec.

En réponse à une question qui a suivi la présentation, il fut mentionné que l'étude ne permet pas de connaître le coût de production d'un porc du sevrage jusqu'au poids d'abattage.

Par ailleurs, un questionnement fut également soulevé quant aux raisons pour lesquelles on observe très peu d'investissements en engraissement et quant aux actions à prendre pour éviter de se retrouver à moyen terme dans une situation de sous-capacité d'engraisser au Québec les porcelets qui naissent au Québec.

#### **5. PRIX RESPONSABLES PAR NATURE**

M. Yvan Fréchette fait un bref rappel de l'historique du Concours Responsables par nature et des retombées médiatiques qui en ont découlé. Il rappelle le nom des trois finalistes de la troisième édition du concours. Il informe par la suite les membres présents de l'orientation prise à l'effet de migrer à compter de la prochaine édition vers une approche simplifiée qui permettra de récompenser une entreprise porcine qui se sera démarquée par l'adoption de bonnes pratiques. Il complète sa présentation en invitant les entreprises à soumettre leur candidature au cours de la période prévue à cet effet soit du 2 décembre 2019 au 2 mars 2020.

#### **6. RELANCE DE L'INVESTISSEMENT EN PRODUCTION PORCINE : PRESENTATION DU RAPPORT DE MCE CONSEILS**

M. David Duval invite M. Julien Racicot à présenter le rapport de l'étude réalisée par MCE Conseil à la demande des représentants de la filière porcine québécoise, dont notamment Les Éleveurs de porcs du Québec. M. Racicot présente alors les conclusions dégagées en réponse au mandat qui portait sur les trois livrables ci-dessous :

- o Quels sont les facteurs conjoncturels, structurels, internes et externes qui expliquent le sous-investissement observé dans le secteur porcin ?
- o En s'appuyant sur les investissements récemment réalisés, quelles sont les raisons qui justifient un réinvestissement massif dans le secteur porcin ?
- o Comment stimuler l'investissement en production porcine ?

#### **7. ALLOCUTION DE M. MARCEL GROLEAU**

M. Groleau débute son intervention en adressant l'enjeu de la relance des investissements dans le secteur porcin. Sur ce sujet, M. Groleau indique que le budget disponible au Canada pour le transfert technologique est inférieur à ce qui se fait en Europe.

Par ailleurs, M. Groleau mentionne que L'UPA poursuit ses représentations auprès du gouvernement provincial bonifier l'ASRA. Sur ce sujet, M. Groleau fait notamment état des efforts qui ont été réalisés et à venir en vue de bonifier la rémunération des propriétaires exploitants.

Enfin, M. Groleau conclut en rappelant que la mise en marché collective restera toujours aussi importante et nécessaire, citant en exemple la nouvelle formule de prix obtenue par les Éleveurs de porcs lors de la dernière négociation de la Convention de mise en marché

des porcs. L'Union continuera de miser sur cet outil, notamment pour partager les risques du marché, mais aussi les enjeux liés à l'environnement, par exemple, et à la biosécurité.

#### **8. FINANCEMENT DU PROJET DE MODERNISATION DU LANGAGE DE PROGRAMMATION**

M. Jean Larose présente l'historique du projet de modernisation du langage de programmation ainsi que la stratégie de financement qui s'appuie sur une augmentation des frais de mise en marché et une modification au règlement sur les contributions, nécessaire pour respecter un surplus de 9,5 millions \$ dans le budget des Éleveurs d'ici à l'adoption du prochain budget.

À la suite de la présentation de M. Larose, et en réponse à une question à savoir si un dépassement des coûts supérieurs aux 200 000 \$ prévus à cet effet était possible. M. Larose mentionne qu'on ne peut garantir totalement les coûts, mais que le projet a été segmenté en étapes de façon à ce que chacune d'elles puisse faire l'objet d'une entente pour éviter une explosion des coûts. Des mesures de contrôle serrées et un mécanisme de reddition de comptes seront aussi instaurés.

M. Mario Rodrigue explique par la suite la démarche globale que sous-tendent les trois résolutions devant être débattues sur le financement du projet. Il fait état des étapes et de l'échéancier qui s'imposent pour la mise en œuvre de la réflexion sur le financement des opérations des Éleveurs qui est proposée par le conseil d'administration des Éleveurs à la suite de la consultation menée cet automne sur le financement du projet de modernisation.

M. Rodrigue poursuit en procédant à la lecture de la résolution proposée par le conseil d'administration des Éleveurs relativement à la tenue d'une réflexion sur le financement des opérations des Éleveurs ».

Sur motion dûment proposée par M. Julien Santerre, appuyée par M. René Harton, il est convenu de soumettre cette résolution à l'étude les délégués ont été invités à débattre de la résolution.

Dans la période de discussion, il fut demandé de reporter l'augmentation des contributions et des frais de mise en marché après que la réflexion aura été complétée. Cette demande ne fut toutefois pas appuyée.

Au terme de la discussion, M. David Duval appelle le vote. La résolution ci-dessous est de ce fait majoritairement adoptée (42 pour, 5 contre, 2 abstentions).

## Résolution -1

---

### Réflexion sur le financement des opérations des Éleveurs

---

**Considérant** que le financement de l'ensemble des opérations des Éleveurs est supporté par la perception :

- o D'une contribution, dédiée à l'administration et la mise en œuvre du plan conjoint, sur les truies et verrats de réforme et sur les porcs d'abattage;
- o D'un prélevé dédié à couvrir les frais relatifs à l'administration et la mise en marché des porcs;

**Considérant** que les critères utilisés aux fins de déterminer l'apport respectif des éleveurs naisseurs et des éleveurs finisseurs au financement des Éleveurs n'ont pas été revus depuis plusieurs années;

**Considérant** qu'au fil des années, le visage de la production porcine a grandement évolué avec notamment une présence accrue d'entreprises spécialisées (naisseurs ou finisseurs);

**Considérant** l'importance de s'assurer que la contribution respective au financement des Éleveurs pour les naisseurs et finisseurs soit représentative des retombées dont ils bénéficient en raison des travaux des Éleveurs de porcs du Québec;

Les délégués du plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent aux Éleveurs de porcs du Québec :

- o De faire une réflexion sur les critères utilisés aux fins de déterminer l'apport respectif des naisseurs et des finisseurs au financement de l'ensemble des opérations des Éleveurs;
- o De présenter les résultats de cette réflexion et les recommandations qui en découlent lors de l'assemblée générale spéciale des Éleveurs en novembre 2020.

---

M. Mario Rodrigue fait par la suite lecture du projet de résolution portant sur l'augmentation des frais de mise en marché ».

Sur motion dûment proposée par Mme Mélanie Dinelle, appuyée par M. Mario Massicotte, il est convenu de soumettre la résolution pour étude. Au terme de la discussion, M. David Duval appelle le vote. La résolution ci-dessous est de ce fait majoritairement adoptée (41 pour, 5 contre, aucune abstention).

## Résolution - 2

---

### ▪ Augmentation des frais de mise en marché

---

---

**Considérant** les coûts liés au projet de modernisation du langage informatique utilisé par les Éleveurs de porcs du Québec pour le développement de différentes applications;

**Considérant** que des applications visées par le projet de modernisation du langage informatique servent spécifiquement aux opérations liées à la vente en commun des porcs conformément au *Règlement sur la production et la mise en marché des porcs*;

**Considérant** la proposition du conseil d'administration des Éleveurs à l'effet que le coût lié à la modernisation de ces applications soit financé à partir d'une hausse des frais de mise en marché des porcs d'abattage;

**Considérant** que cette proposition a fait l'objet d'une consultation des éleveurs dans le cadre d'assemblées tenues dans chacune des régions;

**Considérant** qu'à la suite de cette consultation, le conseil d'administration des Éleveurs a adopté, lors d'une réunion tenue le 6 novembre dernier, une résolution à l'effet de modifier l'article 63 du *Règlement sur la production et la mise en marché des porcs* aux fins d'augmenter de 0,172 \$/100 kg, pour une durée de trois ans, les frais de mise en marché qui y sont prévus;

Les délégués du plan conjoint des producteurs de porcs du Québec appuient la décision prise par le conseil d'administration d'augmenter de 0,172 \$/100 kg les frais de mise en marché prévus à l'article 63 du *Règlement sur la production et la mise en marché des porcs* pour une période de 3 ans à compter de l'entrée en vigueur de cette augmentation.

---

Mario Rodrigue fait lecture de la résolution portant sur l'augmentation des contributions. Sur motion dûment proposée par M. Pascal Rioux, appuyée par M. Roberto Rodriguez, il est convenu de soumettre la résolution pour étude. Après discussion, M. David Duval appelle le vote. La résolution ci-dessous est de ce fait majoritairement adoptée (43 pour, 5 contre, aucune abstention).

## Résolution - 3

---

### Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs

---

**Considérant** le projet de modernisation du langage informatique utilisé par les Éleveurs de porcs du Québec pour le développement de différentes applications;

**Considérant** que des applications visées par le projet de modernisation du langage informatique servent spécifiquement aux fins de l'administration et la mise en œuvre du plan conjoint;

**Considérant** la proposition des Éleveurs à l'effet de financer une partie des dépenses liées au projet de modernisation du langage informatique sur une période de trois ans avec une augmentation sur les contributions des producteurs de porcs;

**Considérant** qu'il y a lieu, pour ce faire, d'augmenter, pour une durée prévue de trois ans, les contributions prévues à l'article 2 du *Règlement sur les contributions des producteurs de porcs* de la manière suivante :

- pour les porcs d'abattage, augmentation de 0,00043 \$/kg (0,0430 \$/100 kg);
- pour les truies de réforme et verrat, augmentation de 0,316 \$/tête;

**Considérant** que cette proposition à l'effet d'augmenter les contributions prévues à l'article 2 du règlement sur les contributions a fait l'objet d'une consultation des éleveurs dans le cadre d'une assemblée tenue dans chacune des régions.

**Les délégués au plan conjoint des producteurs de porcs du Québec conviennent**

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs* qui suit :

« *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs*

2. Le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs est modifié à son article 2 :

3° par l'insertion, au premier paragraphe, du deuxième alinéa qui suit :  
« Cette contribution est augmentée de 0,00043\$/kg à compter du [insérer la date d'entrée en vigueur] jusqu'au [insérer la date correspondant à une période de 3 ans suivant la date d'entrée en vigueur]. »;

4° par l'insertion, au deuxième paragraphe, du deuxième alinéa suivant :  
« Cette contribution est augmentée de 0,316\$/tête à compter du [insérer la date d'entrée en vigueur] jusqu'au [insérer la date correspondant à une période de 3 ans suivant la date d'entrée en vigueur]. »;

3. Le présent règlement entre en vigueur le (...). »

**DE MANDATER** les Éleveurs de porcs du Québec pour faire approuver ce règlement par la Régie, conformément à l'article 101 de la Loi et accomplir tout acte nécessaire à cette fin.

**9. STRATEGIE MARKETING – NOUVELLE CAMPAGNE DE COMMUNICATION**

Mme Danielle Vaillant fait un survol de la stratégie marketing de la campagne promotionnelle estivale 2019, basée sur le concept « Plein de bienfaits et bien fait », visant

notamment à améliorer la perception que le porc est un aliment sain. Elle présente par la suite les grandes orientations du plan stratégique quinquennal qui guidera les actions de communication en marketing.

Elle poursuit en expliquant la campagne actuelle de l'automne 2019, basée sur le concept « Sortez de votre routine avec Le porc du Québec » et elle présente les publicités télévisuelles qui appuieront ce concept. Enfin, elle indique que, fort de la bonne expérience de l'an dernier, le porc du Québec sera présent au Bye-Bye de la pub 2019.

**10. LEVEE DE L'ASSEMBLEE**

Sur motion dûment proposée par Mme Lyne Gagné, appuyée par M. Pascal Rioux, il est unanimement résolu de clore l'assemblée générale spéciale (semi-annuelle) des Éleveurs de porcs du Québec, le 8 novembre 2019, à 13 h 20.